

**DOSSIER ADHESION
SECTION FOOTBALL AMERICAIN
SAISON 2014-2015**

-

ARBITRE





SOMMAIRE

Informations générales du club	3
Fiche d'appel à bénévoles	4
Fiche d'appel au soutien financier de l'association.....	5
Entraînement et match.....	6
Merchandising.....	7
Dossier de licence.....	8

INFORMATIONS GÉNÉRALES DU CLUB

CONTACTS

Adresse postale	BP 121 – 38001 GRENOBLE CEDEX 1		
Siège social	23 Boulevard Gambetta – 38001 GRENOBLE CEDEX 1		
Site web	http://www.centaures-footus.com	Mail	contact@centaures-footus.com

BUREAU DIRECTEUR

Président	David Dumas	Mail	president@centaures-footus.com
Trésorier	Jean-Yves Pattard	Mail	pattard.jyves@gmail.com
Secrétaire	Philippe Erbs	Mail	centaures36@gmail.com
Vie associative	Luc Pichoud	Mail	leuccio@free.fr

SYSTEME INFORMATION

Responsable technique	Alexis Barbotin	Mail	alexbarbotin@gmail.com
Contenu information	Groupe rédacteurs	Mail	redaction@centaures-footus.com

DIRECTION SPORTIVE

Directeur Sportif Séniors	Franck Torelli	Mail	centaures84@hotmail.fr
Directeur Sportif Sections jeunes	Benjamin Léger	Mail	benjamin.leger.40@gmail.com
Manager administratif Séniors	Philippe Erbs	Mail	centaures36@gmail.com
Manager administratif Sections jeunes	Antoine Buche Yves Canonica	Mail	antoinebuche@hotmail.com manager.cadets@gmail.com

FICHE D'APPEL À BÉNÉVOLES

Les Centaures recherche des bénévoles pour contribuer à la vie associative du club.

Nous sommes donc à la recherche de :

- Bénévoles pour aider le bureau (communication, relationnel,...)
- Bénévoles pour l'organisation des matchs (buvette, matériel, ...)
- Entraîneurs
- Arbitres (formation offerte et rémunération à chaque match)
- Partenaires (mécénat, achat de matériel, publicité ...)

La participation de bénévoles est essentielle à la vie de l'association: en plus de permettre la bonne tenue des compétitions sportives tout au long de l'année.

Elle permet de vous enrichir en participant aux différents projets du club, de mettre en pratique vos compétences et d'utiliser cette expérience dans vos futures entreprises.

Si vous ou vos proches êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable de la vie associative Luc Pichoud (mail : leluccio@free.fr)

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez également contacter votre manager de section.

FICHE D'APPEL AU SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Avec la structuration en cours et le développement sportif et éducatif du club, d'importants coûts supplémentaires sont à prévoir ces prochaines saisons notamment en termes d'encadrement et de matériel.

Aussi vous pouvez grandement aider le club, qui est avant tout le vôtre, en faisant un don financier.

Selon la loi du 1er août 2003 (publiée au journal officiel du 2 août), pour les **particuliers** imposés en France, les dons bénéficient d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don** (dans la limite de 20% du revenu net).

Pour les **entreprises**, la **déduction est de 60%** du montant du don (dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaire).

Une fois le don effectué, un reçu fiscal vous est envoyé par courrier et sera à joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier de la réduction d'impôts.

Ainsi à titre d'exemple :

- un don de 30€, ne vous revient qu'à 10 € après réduction fiscale (12 € pour le don d'une entreprise)
- un don de 100€, ne vous revient qu'à 34 € après réduction fiscale (40 € pour le don d'une entreprise)

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez contacter votre manager de section ou notre trésorier Jean-Yves Pattard (Mail : pattard.jyves@gmail.com).

BON DE SOUTIEN AUX CENTAURES DE GRENOBLE

(A renvoyer 23 Bd Gambetta BP 121 – 38001 GRENOBLE CEDEX 1 au ou à transmettre à votre manager de section)

Nom :

Prénom :

Adresse : ;.....

.....

Code postal : Ville :

Je soutiens le club des Centaures à hauteur de euros

Je joins mon règlement de : € par chèque à l'ordre des Centaures de Grenoble

Date : / /

Signature :

ENTRAINEMENT ET MATCH

➤ **Infos entrainement:**

Les entrainements de la section Séniors ont lieu :

- Mardi de 19h30 à 21h30 au stade Argouges (terrain synthétique)
- Vendredi de 19h30 à 21h30 au stade Argouges (terrain synthétique) ou Bachelard (terrain herbe) selon la période de l'année

Les entrainements des sections Jeunes (Juniors et Cadets) ont lieu :

- Lundi de 19h30 à 21h30 au stade Argouges (terrain synthétique)
- Jeudi de 19h30 à 21h30 au stade Argouges (terrain synthétique)

➤ **Infos match:**

Les matchs Séniors B (championnat régional) peuvent avoir lieu le samedi après-midi ou le dimanche après-midi.

Les matchs Séniors A (championnat national D2) peuvent avoir lieu le samedi soir ou le dimanche après-midi.

Les déplacements Séniors se font en voiture personnelles dans la région et en autocar pour les trajets en dehors de la région.

Les matchs Jeunes (Juniors et Cadets) peuvent avoir lieu le samedi après-midi ou le dimanche après-midi.

Le déplacement le plus proche de la section sera fait en voiture personnelle des parents des joueurs, les autres déplacements de la saison en autocar affrété par le club.

MERCHANDISING

Les Centaures proposent les articles suivants en précommande :

<p>T-shirt « We are Centaures » au prix de 15 €</p>	<p>Survêtement de match Centaures personnalisable (numéro et poste) au prix de 60 €</p>
	
<p>Casquette Centaures (à venir)</p>	
	

➔ Si vous êtes intéressé par l'achat de merchandising, merci de compléter la fiche de commande ci-dessous en indiquant le (ou les) article(s), leur nombre et la taille de chacun. Cette fiche est à rendre avec votre dossier de licence mais le merchandising pourra être commandé tout au long de l'année auprès de votre manager de section.

Commande Merchandising

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Mail :

Catégorie : SENIORS JUNIORS CADETS

- Article : T-Shirt (15€ l'unité)
- Nombre :
 - Taille (de S à 2XL) :
- Survêtement (60€ l'unité)
- Nombre :
 - Taille (de S à 2XL) :

Je joins le règlement correspondant par chèque (à l'ordre des Centaures) ou en espèces.

Le : / /

Signature :

DOSSIER DE LICENCE

Bonjour et bienvenue chez les **Centaures**.

Le dossier à fournir pour souscrire à une licence comprend les pièces suivantes:

- **la fiche d'adhésion (page 9)**
- **la fiche d'arbitrage (page 10)**
- **le règlement intérieur du club (page 11)**
- **le certificat médical (page 12) : à rendre à part ou rempli directement sur la fiche de licence**
- **le formulaire d'assurance Sportmut (page 13-14)** qui est une proposition d'assurance optionnelle permettant de couvrir certains frais cas de blessure lors de la pratique du football américain. Ce formulaire est à rendre que l'assurance soit souscrite ou non. En cas de souscription, le chèque de paiement correspondant à la formule choisie doit être adressé directement à la mutuelle des sportifs
- **la fiche de licence (dernière page)**
- **une photocopie de votre carte d'identité (ou passeport)**

La licence d'un arbitre football américain est prise en charge par le club aussi le licencié arbitre n'a rien à déboursier.

Le dossier de licence est à rendre au plus vite une fois complet au manager de section qui le vérifie.

Seuls les dossiers de licence complets sont acceptés et autorisent à l'encadrement de la pratique du football américain.

Fiche d'adhésion

Les informations ci-dessous sont confidentielles et ne sont destinées qu'à l'usage interne du Club.

Informations Générales

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Nationalité :
 Date de naissance :
 Tél portable :
 Tél fixe :
 Mail :

PHOTO IDENTITE

**(uniquement pour les
nouveaux adhérents)**

(à coller ici ou à envoyer
scannée par mail à
centaures36@gmail.com)

Informations Sportives

Taille :	Années d'expérience du football américain :
Poids :	Club formateur (si expérimenté) :
Poste joué (ou souhaité):	Autres sports pratiqués :

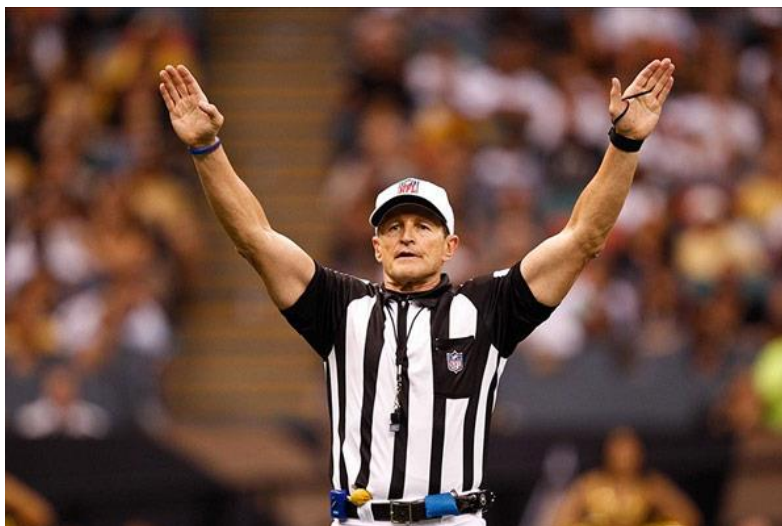
Informations Etudes/Emploi

<i>Si vous êtes en cours d'études (lycéen/étudiant):</i>	<i>Si vos études sont terminées:</i>
Etude actuelle :	Domaine d'activité:.....
Etudes envisagées :	Emploi :

Informations Familiales (pour les mineurs)

Profession du père :	Profession de la mère :
Tél du père :	Tél de la mère :
Mail du père :	Mail de la mère :

Fiche d'arbitrage



LES ZEBRES RECRUTENT

Nous cherchons des personnes motivées et prêtes à s'investir dans l'arbitrage : cela consiste à participer à une formation d'un jour en début d'année puis à arbitrer quelques matchs dans l'année selon vos disponibilités et préférences.

Le club ne peut pas vivre sans arbitres : à chaque match le club doit fournir 2 arbitres sans quoi l'ensemble de la section est déclarée forfait et le match n'est pas joué.

La formation et la licence arbitre est financée par le club et est donc offerte.

Toutes les personnes sont les bienvenues: **débutants, parents** qui souhaitent découvrir le sport de leur enfant, **passionnés, joueurs retraités, joueurs présents** qui souhaitent améliorer leur connaissance des règles, nous avons besoin de vous tous.

C'est une expérience unique et enrichissante footballistiquement comme humainement.

Si vous avez envie de vous investir dans le club sans avoir beaucoup de temps, devenez arbitre. Vous apprendrez les points que vous devrez surveiller à travers une formation d'un jour puis vous serez chargés d'officier en tant qu'arbitre assistant durant les matchs cadets, juniors, ou régionaux et recevrez une indemnité.

Feuille à remplir et à rendre avec le dossier de licence

Je soussigné(e)

Catégorie : SENIORS JUNIORS CADETS

- est intéressé(e) par l'arbitrage et souhaite plus d'information.
- n'est pas intéressé(e) par la pratique de l'arbitrage.

Pour toute question ou demande d'information, merci d'envoyer un mail à arbitres@centaures-footus.com ou d'appeler le 06 64 62 37 04.

Règlement Intérieur

Loi 1901 – Article 1 : « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes **mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices** »*

En tant qu'adhérent aux Centaures de Grenoble, et indépendamment de mon statut de licencié sportif, **J'AI LE DROIT** à une contrepartie qui est la raison de mon appartenance à ce club.

En retour, **J'AI LE DEVOIR** d'une participation active indispensable à son fonctionnement. Sans participation de l'ensemble des adhérents au projet du club, sa survie est remise en cause.

Les dirigeants de l'association sont élus par voie démocratique lors des assemblées générales.

Les adhérents présents aux assemblées les choisissent, ainsi que le projet qu'ils vont porter.

Par la suite, les choix sportifs et administratifs sont pris par les dirigeants élus, dans l'intérêt sportif du club et de sa pérennité.

Ceci constitue aussi bien un **respect de leur engagement** qu'un **engagement de respect de la part des adhérents envers leurs dirigeants**, vis-à-vis des décisions prises dans l'intérêt commun.

En cas de problème vis-à-vis de ma situation par rapport au club, j'ai la possibilité de contacter mon manager de section pour trouver une solution adaptée.

En cas de désaccord sur la solution, le litige pourra, le cas échéant, être soumis à la commission concernée ou aux dirigeants du club.

En devenant adhérent aux Centaures de Grenoble, je m'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter le règlement intérieur de l'association dont les règles sont définies ci-après.

Article 1 : Engagement au club

Pour participer aux entraînements et aux rencontres, l'adhérent doit avoir rendu un dossier de licence complet et être à jour de ses cotisations. **Aucune exception ne sera faite.**

Article 2 : Engagement associatif

Tout adhérent s'engage à répondre aux sollicitations du club (à minima par une participation ponctuelle et si possible par une participation régulière). Chaque « action » effectuée par un adhérent sera suivie et l'importance de sa participation sera reconnue et valorisée.

Le ou les chèques de caution « action » seront encaissés, à la discrétion des dirigeants, si l'adhérent ne souhaite pas participer au fonctionnement du club ou ne réponds jamais aux sollicitations.

Article 3 : Respect des équipements

Les équipements sportifs mis à la disposition des adhérents doivent être respectés.

Ceci inclut les vestiaires qui doivent être laissés propre après utilisation.

Tout adhérent qui dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition pourra faire l'objet de sanctions décidées par les dirigeants ou la commission de discipline (remboursement, mise à pied, ...)

Article 4 : Respect de la personne

Tout adhérent doit **respecter ses entraîneurs (eux-mêmes engagés à vous respecter)** et appliquer scrupuleusement leurs consignes (ponctualité aux entraînements et aux matchs, respect des horaires, respect des consignes de jeu et de sécurité, respect des décisions...)

Tout adhérent doit **respecter ses adversaires** (joueur et public) au cours d'une rencontre ainsi que les installations des clubs où il est appelé à se rendre.

Tout adhérent doit **respecter l'arbitre ou le juge**, accepter et se soumettre à ses décisions.

Tout adhérent doit **respecter les dirigeants et bénévoles du club** sans lesquels il n'y aurait pas de pratique sportive possible.

Article 5 : Respect de l'image du club

N'oubliez jamais que vous représentez « l'image » de votre club lors des entraînements, matchs et déplacements.

Une attitude sportive et positive doit être véhiculée par chaque licencié lors de ces rassemblements, spécifiquement au sein des enceintes sportives.

Article 6 : Amendes pour exclusion

En cas d'exclusion lors d'une rencontre imputable à un comportement inapproprié, l'adhérent sera tenu de payer l'amende inhérente et pourra être convoqué par le conseil de discipline.

Quelques rappels utiles:

Pour l'organisation d'un match à domicile, plus d'une dizaine de bénévoles sont nécessaires : sans bénévoles, il n'y aurait pas de compétition possible. Ne vous demandez pas en permanence ce que le club peut faire pour vous, mais pensez aussi à ce que vous pouvez faire pour le club.

L'adhérent (nom + prénom) accepte le règlement intérieur

Mention « Lu et approuvé » + Signature

Certificat médical (obligatoire)

Le formulaire de licence page suivante doit être rempli, signé et être accompagné d'un **certificat médical rempli par un médecin** (certificat médical du médecin à remplir sur le formulaire ou à fournir à part) précisant l'autorisation de l'arbitrage du football américain.

Voici ci-dessous une liste de professionnels de santé.

En aucun cas le club ne vous oblige à voir ces professionnels, nous vous proposons leur contact du fait de leur compétence et connaissance du football américain et du fait qu'ils tenteront de vous obtenir un rendez-vous rapidement si vous leur précisez que vous êtes licencié aux Centaures.

Médecins			
Baptiste Meunier	Voir directement avec Baptiste aux entrainements Séniors		
Jean-Pierre Allamano	32 rue Gay Lussac 38100 - Grenoble	Tel	04-76-46-37-39
Jacques Bouchaud (médecin du sport)	20 avenue du 8 mai 1945 38130 - Echirolles	Mail	04-76-09-38-60

Kinésithérapeute-Osthéopathe			
Emmanuel Azan (cabinet Kiné)	21 place des géants 38100 - Grenoble	Tel	04-76-29-05-54
Emmanuel Azan (cabinet Ostéo)	40 avenue Albert 1 ^{er} de Belgique 38100 - Grenoble	Tel	06-60-33-80-82

Formulaire d'assurance Sportmut



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours l'assuré)

Assuré : M. Mme Melle

Nom : _____ Nom de Jeune Filie : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

Profession (nature exacte) : _____ Téléphone : _____

Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport survenu pendant la pratique du football américain en sus du régime de prévoyance de base dont je suis déjà bénéficiaire auprès de la M.D.S.

J'ai décidé d'adhérer à SPORTMUT

de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 65^{ème} anniversaire

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.

Autres dispositions : _____

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € TTC
Formule A :	A 1 <input type="checkbox"/>	A 2 <input type="checkbox"/>	A 3 <input type="checkbox"/>	A 4 <input type="checkbox"/>	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 <input type="checkbox"/>	B 2 <input type="checkbox"/>	B 3 <input type="checkbox"/>	B 4 <input type="checkbox"/>	
Formule C :	C 1 <input type="checkbox"/>	C 2 <input type="checkbox"/>	C 3 <input type="checkbox"/>	C 4 <input type="checkbox"/>	
Formule D :	D 1 <input type="checkbox"/>	D 2 <input type="checkbox"/>	D 3 <input type="checkbox"/>	D 4 <input type="checkbox"/>	
Formule E :	E 1 <input type="checkbox"/>	E 2 <input type="checkbox"/>	E 3 <input type="checkbox"/>	E 4 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres choix : _____ _____					_____ € Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Liberté" me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureaient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à _____ le _____

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%. **Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5%.**

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE :

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise. **La période de franchise n'est pas indemnisée.** La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs âgés de 12 à 18 ans, le bulletin devra être revêtu de la signature de ceux-ci, et de celle des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + 65 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

Si ces formules ne sont pas adaptées à vos souhaits, vous pouvez en choisir d'autres : il vous suffit de contacter la M.D.S.

	Capital Décès	Capital Invalidité (100 % IPP)	Indemnités Journalières	Cotisation Globale (TTC)		
FORMULES	A 1*		30 489,80 €		Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 ^{er} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 ^{er} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.	
	A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €			
	A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour		21,70 €
	A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour		26,60 €
	B 1*		60 979,61 €			9,90 €
	B 2	30 489,80 €	60 979,61 €			12,60 €
	B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour		43,30 €
	B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour		53,10 €
	C 1*		91 469,41 €			14,80 €
	C 2	45 734,71 €	91 469,41 €			18,90 €
	C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour		64,90 €
	C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour		79,70 €
	D 1*		121 959,21 €			19,70 €
	D 2	60 979,61 €	121 959,21 €			25,20 €
	D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour		86,50 €
	D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour		106,10 €
	E 1*		152 449,02 €			24,60 €
	E 2	76 224,51 €	152 449,02 €			31,50 €
	E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour		108,10 €
	E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour		132,70 €

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.



**DEMANDE DE LICENCE - F.F.F.A. - FOOTBALL AMERICAIN
SAISON 2014/2015**

Ligue Régionale :

Code :

Club :

Code :

INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom : Prénom : Sexe (M ou F) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Date de Naissance : Lieu : Dpt :

Pays : Nat JAF (O/N) :

(A remplir en cas de renouvellement)

# Licence joueur <input type="text"/>	# Licence non joueur <input type="text"/>	# Licence arbitres/juge <input type="text"/>
--	--	---

Signature du demandeur, ou de son représentant légal s'il est mineur
le demandeur est informé qu'il doit être assuré avant de pratiquer
la discipline à laquelle il adhère. De plus il reconnaît avoir reçu une
notice établie par un assureur attirant son attention sur l'intérêt à
souscrire une assurance de personne couvrant les dommages
coprelés, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs
formules de garanties et avoir été informé de leurs modalités.

TARIFS LICENCES

(A) Catégorie	(B) Dirigeant - Entraîneur	(C) Arbitre
Compétition +19 <input type="checkbox"/> 59,39 €	Dirigeant <input type="checkbox"/> 17,66 €	Arbitre <input type="checkbox"/> 27,15 €
Compétition U19 3ème année surclassé <input type="checkbox"/> 59,39 €	Entraîneur <input type="checkbox"/> 17,66 €	
Compétition U19 <input type="checkbox"/> 53,42 €		
Compétition U16 2ème année surclassé <input type="checkbox"/> 53,42 €		
Compétition U16 <input type="checkbox"/> 53,42 €		
Compétition U14 2ème année surclassé <input type="checkbox"/> 53,42 €		
Compétition U14 <input type="checkbox"/> 21,30 €		
Compétition U12 2ème année surclassé <input type="checkbox"/> 21,30 €		
Compétition U12 <input type="checkbox"/> 21,30 €		
Loisir +19 / U19 <input type="checkbox"/> 29,70 €		
Loisir U16 / U14 / U12 / U10 <input type="checkbox"/> 11,81 €		
Compétition Étranger toute division +19 / U19 surclassé issus des championnats majeurs <input type="checkbox"/> 362,38 €		

Visa club
(Date/Tampon/Signature du président)

Le ... / ... / ...

A = B = C = A+B+C = € reversé par le club à la fédération

CERTIFICAT MEDICAL ANNUEL PREALABLE

à la pratique de la discipline en compétition

Je soussigné(e), Docteur _____
demeurant _____

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents
contre-indiquant la pratique du _____ en tant que :

Joueur :
Arbitre :

Signature et cachet du médecin

A _____, le _____

DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer la discipline
en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la F.F.F.A.

Je soussigné(e), Docteur _____ diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine

du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation
en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline
en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin

A _____, le _____

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la F.F.F.A. et la réglementation applicable au
dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entrainera
l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" No 79 -17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit
d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA indiquée ci-dessous. Par notre intermédiaire, vos coordonnées peuvent être diffusées à des partenaires commerciaux de la fédération. Si vous ne le
souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre.